

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Linda Lawrance
- Jean-Paul Jourdan

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 09/07/2015

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 09/07/2015.**

2/ SEMAINE DE RENTREE

Mme Lawrance déclare une augmentation significative du nombre d'étudiants présents à l'occasion de la semaine de rentrée : 4241 contre 3462 en 2014/2015.

La semaine de rentrée s'est bien déroulée, néanmoins elle signale :

- des plaintes d'étudiants concernant l'accueil dans l'une des UFR,
- la difficulté de canaliser tous les étudiants sur une seule semaine. Le positionnement en début de semaine de rentrée des étudiants de 1ère année LEA et LLCER depuis 2 ans (en raison de l'organisation des tests de positionnement) pénalise d'autres filières à gros effectifs qui éprouvent de grandes difficultés à inscrire pédagogiquement leurs étudiants en 2 jours.

Les effectifs 2015/2016 sont en forte hausse, soit environ 1000 à inscrire en plus.

Au 21/09/2015, on enregistrait 15768 inscrits contre 15124 à la même date en 2014.

Pour les L1, on dénombre : +144 inscrits en UFR Humanités et +489 en UFR Langues et Civilisations. Cette forte augmentation renvoie aux problématiques du recrutement de chargés de cours et des conditions d'accueil des étudiants.

Mme Lawrance entend, une fois la rentrée passée, relancer en CFVU le débat sur les conditions d'admission à l'UBM notamment autour de la question des capacités d'accueil.

Elle signale enfin que beaucoup de recours ont été déposés cette année pour l'admission en master. Il s'agit d'une problématique nationale, les lauréats de licence veulent poursuivre leur cursus en master mais les universités n'ont malheureusement pas la capacité d'absorber tous ces étudiants.

3/ RESULTATS DES ENQUETES D'INSERTION PROFESSIONNELLES (PROMOTION 2011)

Les collègues de l'observatoire des étudiants indiquent que l'évaluation porte sur le devenir des diplômés de master de la promotion 2011, les enquêtes de la promotion 2012 sont encore en cours de traitement.

Du point de vue méthodologique, il est rappelé que ces enquêtes sont réalisées 30 mois après l'obtention du diplôme, soit au 1^{er} décembre 2013. Elles sont réalisées sous forme de questionnaires diffusés par courriel ou courrier et suivies de relances téléphoniques.

Le taux de retour sur ces enquêtes est important, il est supérieur à 70%.

En ce qui concerne les résultats, on observe que nos diplômés sont en majorité des femmes (68%), et d'un âge moyen de 26 ans.

La poursuite d'études après l'obtention du master par finalité est la suivante :

- Masters professionnels : 20%
- Masters recherche 67 %
- Masters enseignement : 37%

La réussite aux concours (de l'enseignement et administratifs) est élevée. Les taux de réussite selon la finalité sont les suivants :

- 23 % pour les Masters professionnels,
- 56 % pour les Masters recherche,
- 85 % pour les Masters enseignement.

L'insertion professionnelle au 01/12/2013 est la suivante :

- 71% sont en emploi,
- 12 % en recherche d'emploi,
- 16 % en études,
- 1 % inactifs.

Les emplois occupés par nos diplômés sont pour 74 % des emplois de cadre ou catégorie A de la fonction publique et 42 % de ces emplois sont localisés en Aquitaine.

4/ RESULTATS DE L'EVALUATION DES FORMATIONS

Mme Lawrance indique que le dispositif mis en œuvre permet de valoriser nos formations et de travailler à leur amélioration dans le cadre de conseils de perfectionnement. Elle relève que si le taux de réponse de 22,5% peut sembler bas, il est toutefois bien meilleur que dans d'autres établissements qui réalisent également des enquêtes en ligne (12% pour l'université Laval à Québec). Les collègues de l'observatoire des étudiants précisent que ce taux de réponse, stable par rapport à l'année dernière, est satisfaisant probablement en raison des nombreuses relances qui sont faites auprès des étudiants.

L'enquête est réalisée auprès de l'ensemble des étudiants de Licence, Master et CLES/CLUB en mars/avril/mai.

Les résultats de l'enquête ont été communiqués aux responsables de formation début juillet 2015 (synthèses statistiques et commentaires associés).

Parmi les réponses d'ordre général "vous et votre formation", on note que :

- les étudiants rencontrent des difficultés liées à un manque de connaissances de base, d'ordre méthodologique ou du fait du rythme de la formation,

- ils portent une appréciation d'ensemble sur leur formation plutôt satisfaisante (66%), mais leur satisfaction décroît en même temps qu'ils avancent dans le niveau d'études. En L1, ils sont satisfaits à 85% et ce taux tombe à seulement 33% en master enseignement où les étudiants se déclarent le plus insatisfaits.

5/ PRESENTATION DU CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CFVU 2015/2016 (1^{ER} SEMESTRE)

Date	Objet	ODJ prévisionnel
24 septembre 2015	CFVU	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du Procès-verbal du 09/07/2015 • Validation MCC 2015-2016 • Présentation des résultats des enquêtes d'insertion pro et évaluation des formations • Point semaine de rentrée • Bilan effectifs 2015-16 • Présentation calendrier prévisionnel (CFVU, bureau CFVU et CAC)
8 octobre 2015	CFVU	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du Procès-verbal du 24/09/2015 • Validation des mentions et parcours types de master
8 octobre 2015	Cac	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dossier d'accréditation, offre de formation 2016/2020 Pour avis
19 novembre 2015	CFVU	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal 8 octobre 2015 • présentation calendrier session d'examens de janvier. • Rapports d'activité : POSIP, PPE, PARE, DIVU (pôle handicap, pôle culture et vie étudiante, accueil général, infirmerie et certifications), scolarité et surbooking • Présentation projets réussite - bilan 2014-15 • FSDIE
10 décembre 2015	CFVU	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets région (N Labarre) pour validation • Proposition répartition du FSDIE pour 2016

Mme Lawrance indique qu'il faudra intégrer à ce calendrier fin octobre ou début novembre, une séance de bureau et une séance plénière supplémentaire pour débattre de la question des capacités d'accueil pour la rentrée 2016.

6/ MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES 2015-2016

La CFVU est informée du souhait de la direction de la scolarité d'ajouter sur toutes les MCC de masters recherche la mention suivante : le mémoire fait l'objet d'une soutenance dont le calendrier sera publié au plus tard 15 jours avant le début des épreuves. Si une date de soutenance est postérieure à la délibération de jury de 1ère session, l'étudiant doit repasser toutes les épreuves non validées en 1ère session.

Il est fait état de difficultés pour la correction des MCC demandées mi-septembre par la direction de la scolarité. Les demandes adressées aux directions d'UFR au mois de mai, n'auraient pas été transmises ou tardivement aux chefs de bureau qui réalisent ce travail. En outre, certains ajustements demandés par des responsables de formation n'auraient pas été pris en compte lors de la validation en conseil d'UFR (master études slaves).

Mme Lawrance indique qu'elle provoquera après le 15 octobre une réunion avec les composantes pour réétudier les conditions de collecte et de vérification des MCC. Elle réaffirme son objectif de parvenir à une validation des MCC en CFVU avant l'interruption estivale.

Les représentants étudiants indiquent qu'ils voteront contre l'adoption de ces MCC. Ils évoquent une transmission trop tardive des documents, des informations réglementaires parfois non renseignées et l'incohérence de certaines modalités.

La CFVU est unanimement d'accord pour reporter l'approbation des MCC à la séance du 8 octobre mais s'accorde néanmoins pour prononcer un vote de rejet.

Mme Lawrance propose de faire parvenir aux directions de composantes le texte suivant : La CFVU a rejeté ces MCC selon le résultat suivant et en expose les motifs dans la motion ci-dessous :

- pour : 0
- contre : 15
- abstentions : 5

La CFVU dans sa délibération du 24/09/2015 rejette les MCC 2015/2016 pour les motifs suivants :

- un envoi aux conseillers extrêmement tardif des MCC finalisées et amendées conformément aux observations du bureau des examens;
- des éléments réglementaires non précisés (nature ou durée d'épreuve);
- l'incohérence de certaines MCC.

La CFVU demande aux directeurs de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces MCC corrigées soient représentées lors de la séance du 08/10/2015.

➔ **La CFVU rejette les Modalités de Contrôle de Connaissances 2015-2016.**

7/ CONVENTION DE PARTENARIAT UBM/UPPA : FORMATION ET CERTIFICATION EN LANGUE BASQUE

Mme Edwards expose son entrevue avec les collègues du Centre de langues en réseau et multimédia ouvert (CLEREMO) qui est le centre de langues de l'UPPA sur le site de Bayonne. L'objectif de l'entrevue était de renforcer les liens entre l'UBM et l'UPPA. Ces échanges ont abouti à la convention signée par les 2 établissements.

Elle rappelle que l'UBM est non seulement un centre CLES mais aussi la "maison mère" des CLES pour la région Aquitaine. De son côté l'UPPA souhaitait fermer son centre CLES en raison du manque de candidats et du coût d'achat de certifications auprès de la coordination nationale.

Il a été proposé au CLEREMO l'organisation de sessions de certifications synchrones avec l'UBM. Ainsi, les étudiants de l'UPPA qui désirent passer leur certification s'inscrivent comme ceux de l'UBM au tarif de 15€ pour les boursiers et 18€ pour les autres. Le sujet est fourni par l'UBM et les étudiants composent en même temps sur leurs sites respectifs.

La convention entre les 2 établissements comprend un 2nd volet. Pour mémoire, il existe depuis 2 ans une session synchrone pour le CLUB de basque au niveau B1. Toutefois le niveau B1 s'avère être trop faible pour le public de Bayonne. Il a donc été convenu la mise en place d'une formation à la certification de niveau C1 (adossée à une UE libre proposée par le CLEREMO) à destination des étudiants, publics en formation continue et des enseignants de classes bilingue.

Bien que cette certification entre en concurrence directe avec la formation C1 dispensée par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), les instances universitaires ont malgré tout souhaité proposer la mise en œuvre de cette formation car elles considèrent que la formation et la certification proposées par l'OPLB (instance régionale politique) n'ont pas le caractère indépendant d'une formation universitaire.

➔ La CFVU donne un avis favorable à la Convention de partenariat UBM/UPPA.

8/ QUESTIONS DIVERSES

La CFVU est informée de la motion adoptée par l'assemblée générale du Département Études des Mondes Anglophones le 11 septembre 2015.

Par cette motion, le Département Études des Mondes Anglophones entend s'opposer à l'application d'une disposition du titre V] Opérations postérieures aux examens; 2/ Validation des unités d'enseignement, du règlement des études.

Cette disposition prévoit, dans le cadre du contrôle continu, la possibilité pour l'enseignant de proposer un devoir de substitution à un étudiant qui n'aurait pas pu assister à une séance d'évaluation et qui aurait justifié son absence par un certificat médical.

Le Département Études des Mondes Anglophones motive son opposition à cette mesure par l'impossibilité matérielle (locaux et enseignants insuffisants, délais) d'organiser des devoirs de substitution pour leurs formations à très forts effectifs.

En réponse à cette motion, la CFVU entend rappeler que le règlement des études adopté par la CFVU du 09/07/2015 a force de loi et qu'il s'applique donc à toute la communauté de l'UBM.

Il est rappelé que le 02/07/2015, pour la dernière séance de travail du bureau de la CFVU, les collègues du Département Études des Mondes Anglophones qui étaient conviés aux discussions sur la charte pédagogique de leur département et sur la finalisation du règlement des études n'ont malheureusement pas participé à cette séance.

Les arguments du Département Études des Mondes Anglophones sur l'organisation matérielle d'un devoir de substitution sont bien entendus et pris en considération par la CFVU, néanmoins la disposition contestée n'implique pas la mise en œuvre systématique d'un devoir de substitution. En effet, "le responsable du TD **apprécie** la situation de l'étudiant. Au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, il peut décider de neutraliser cette note dans le calcul de la moyenne de l'UE ou proposer un devoir de substitution à l'étudiant."

Cette mesure doit être considérée comme une réponse dissuasive à l'utilisation abusive, voire frauduleuse, que quelques étudiants font du certificat médical.

La CFVU ne souhaite donc pas donner suite à cette motion.